

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange 5000-Sc Discharge Solution

No. d'enregistrement -

Synonymes Aucun(e)(s).

Date de la première publication le 01-décembre-2011

Numéro de version 01

Date de révision -

Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version -

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Au cours du processus de fabrication de la Solution nettoyante 5000-SC, la machine modifie les minéraux naturels présents dans toutes les eaux pour les convertir en des formes relativement acides. La composition élémentaire des eaux varie significativement en fonction de la localisation géographique, mais les minéraux prédominants sont les sulfates tels que le sulfate de potassium et le sulfate de sodium, les carbonates de magnésium et de calcium, et le chlorure de sodium ou de potassium. Les minéraux acidifiés sont présents à faible concentration, ce qui ne présente aucun risque médical reconnu.

Utilisations déconseillées Aucun(e)(s) connu(e)(s).

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

NOM DE LA SOCIETE Orbio Technologies

Adresse 4232 Park Glen Rd, Minneapolis, MN 55416
États-Unis

courriel reid.rabon@tenantco.com

Personne à contacter Donnée inconnue.

Numéro d'appel d'urgence +001-703-527-3887 (24hr)

Section 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE et ses amendements

Résumé des dangers

Dangers physiques Pas de classification pour les dangers physiques.

Dangers pour la santé Pas de classification pour les dangers sanitaires.

Dangers pour l'environnement Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

Dangers spécifiques Aucun danger ne résultera du produit s'il est utilisé dans l'état où il est fourni. Cependant : Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Le contact prolongé peut provoquer dessèchement de la peau.

Symptômes principaux Aucun connu.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE et ses amendements

Informations supplémentaires de l'étiquette Aucun(e)(s).

Autres dangers Non attribué.

Section 3: Composition/informations sur les composants

Mélange

Informations générales

Nom chimique	%	N° CAS/N° CE	N° d'enregistrement REACH	Numéro index	Obs.
Eau	> 99	7732-18-5 231-791-2	-	-	
Classification :	-				
Chlorure de sodium	0,2 - 0,4	7647-14-5 231-598-3	-	-	
Classification :	-				
Acide hypochloreux	< 0,005	7790-92-3 232-232-5	-	-	
Classification :	-				
Acide chlorique	< 0,0002	7790-93-4 232-233-0	-	-	
Classification :	-				
Ozone	< 0,0002	10028-15-6 233-069-2	-	-	
Classification :	-				
Acide sulfurique	< 0,0002	7664-93-9 231-639-5	-	016-020-00-8	
Classification :	C;R35				

#: Cette substance présente des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Section 4: Premiers secours

Informations générales	Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.
Description des premiers secours	
Inhalation	Sortir au grand air. Consulter un médecin en cas d'apparition d'une gêne.
Contact avec la peau	Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Obtenir une assistance médicale en cas de développement ou de persistance des irritations.
Contact avec les yeux	Rincer avec soin à l'eau. Si une irritation se produit, obtenir une assistance médicale.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau et donner beaucoup d'eau ou de lait à boire aux personnes conscientes. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Aucun connu.
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traiter de façon symptomatique.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques d'incendie généraux	Ce produit n'est pas inflammable.
Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Moyens d'extinction inadaptés	Aucune restriction connue.
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
Conseils aux pompiers	
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants	Choisir un équipement de protection individuelle en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles générales de l'entreprise sur le comportement pendant un incendie.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Aucune mesure de précaution particulière n'est requise au-delà de bonnes pratiques d'hygiène courante. Voir les conseils de protection personnelle supplémentaires pour la manipulation de ce produit dans la rubrique 8.

Pour les secouristes

Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement important: Arrêter le flot du matériau, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible.

Déversements mineurs : Utiliser une matière non combustible telle que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Référence à d'autres sections

Donnée inconnue.

Section 7: Manipulation et stockage**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le récipient d'origine.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée inconnue.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures recommandées de contrôle

Donnée inconnue.

DNEL

Donnée inconnue.

PNEC

Donnée inconnue.

Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Pas d'instructions particulières de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Informations générales**

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage

Le port de lunettes n'est pas obligatoire. Des essais indépendants ont montré que les émissions du 5000-Sc ne sont pas irritantes. Porter des lunettes de sécurité homologuées, dans le cadre des bonnes pratiques d'hygiène.

Protection de la peau**- Protection des mains**

Le port de gants n'est pas obligatoire. Des essais indépendants ont montré que les émissions du 5000-Sc ne sont pas irritantes. Porter des gants adaptés, dans le cadre des bonnes pratiques d'hygiène.

- Divers

Le port de gants n'est pas obligatoire. Des essais indépendants ont montré que les émissions du 5000-Sc ne sont pas irritantes. Porter des gants adaptés, dans le cadre des bonnes pratiques d'hygiène.

Protection respiratoire

Pas de recommandations spécifiques.

Risques thermiques

Donnée inconnue.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains après l'usage.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

La personne responsable des questions environnementales doit être avisée de tout déversement important.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide transparent et incolore.
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Transparent, incolore.
Odeur	Légère odeur d'ozone/de chlore
Seuil de perception de l'odeur	Donnée inconnue.
pH	2 - 4
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Point d'ébullition, point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée inconnue.
Point d'éclair	> 92,8 °C (> 199 °F) Coupelle fermée
Température d'autocombustion	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz);	Donnée inconnue.
Limite d'inflammabilité – inférieure (%)	Donnée inconnue.
Limite d'inflammabilité – supérieure (%)	Donnée inconnue.
Propriétés oxydantes	Sans objet.
Propriétés explosives	Sans objet.
Limite d'explosivité	Sans objet.
Pression de vapeur	0,0212 atm
Densité de vapeur	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Densité relative	Donnée inconnue.
Solubilité (dans l'eau)	Soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Masse volumique apparente	1000 kg/m ³
Viscosité	Donnée inconnue.
Pourcentage de composés volatils	Donnée inconnue.
Autres informations	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

Section 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	Donnée inconnue.
Stabilité chimique	Ce produit est stable dans les conditions d'utilisation envisagées.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Gel. Chaleur excessive.
Matières incompatibles	Aucun connu.
Produits de décomposition dangereux	Aucun connu.

Section 11: Informations toxicologiques

Informations générales Donnée inconnue.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé.

Inhalation	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.
Contact avec la peau	Dans les conditions normales d'emploi prévues, cette substance ne présente pas de danger cutané.
Contact avec les yeux	Dans les conditions normales d'emploi prévues, cette substance ne présente pas de danger oculaire.
Symptômes	Aucun connu.
Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé. Cependant : Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Le contact prolongé peut provoquer dessèchement de la peau.
Corrosion/irritation cutanées	Donnée inconnue.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Donnée inconnue.
Sensibilisation respiratoire	Donnée inconnue.
Sensibilisation cutanée	Donnée inconnue.
Mutagenicité des cellules germinales	Non classé.
Cancérogénicité	Non classé.
Toxicité reproductrice	Non classé.
Toxicité spécifique des organes cible - exposition unique	Donnée inconnue.
Toxicité spécifique des organes cible - expositions répétées	Donnée inconnue.
Danger par aspiration	Donnée inconnue.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Donnée inconnue.
Autres informations	Non disponible.

Section 12: Informations écologiques

Toxicité	Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients.
Persistance et dégradabilité	Le produit est biodégradable.
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation non attendue d'après la faible valeur du coefficient de partition octanol-eau.
Mobilité	Donnée inconnue.
Devenir dans l'environnement - Coefficient de partage	Donnée inconnue.
Mobilité dans le sol	Donnée inconnue.
Résultats des évaluations PBT et VPVB	Non disponible.
Autres effets néfastes	Non disponible.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Aucune prescription particulière.
Code des déchets UE	16 05 09
Informations / Méthodes d'élimination	Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du matériau au moment de l'élimination.

Section 14: Informations relatives au transport

ADR

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

RID

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

ADN

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

Transport en vrac Sans objet.

**conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC**

Section 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I

N'est pas listée.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1

N'est pas listée.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2

N'est pas listée.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3

N'est pas listée.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V

N'est pas listée.

Directive 96/61/CEE relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC) : Article 15, registre européen des émissions polluantes (EPER)

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59(1). Liste des candidats

N'est pas listée.

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006. Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

Réglementations nationales

Donnée inconnue.

Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Section 16: Autres informations

Liste des abréviations

DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet).
PNEC : Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet).
PBT : persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB : très persistante et très bioaccumulable.

Références

Donnée inconnue.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Le mélange est classé en fonction des résultats des essais relatifs aux dangers physiques. La classification relative aux dangers sanitaires et environnementaux est obtenue par une combinaison de méthodes de calcul et de résultats d'essai, lorsqu'ils sont disponibles. Pour plus de détails, consulter les sections 9, 11 et 12.

Texte des phrases R citées aux rubriques 2 et 3

R35 Provoque de graves brûlures.

Informations de formation

Donnée inconnue.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette FDS sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.

Date de publication

le 01-décembre-2011

Date de révision

le 01-décembre-2011

